



N° -6, MARS 2010

SCHADOV-INFOS : Bulletin du SCHADOV-CGT

Ce bulletin d'information sert à faire le point sur les dossiers passés et à venir sur l'Établissement Public de Versailles.

Il s'agit de l'actualité de l'établissement, du ministère et nationale décortiquée par la CGT.

SOMMAIRE :

Page 1 :

- Sommaire

Page 2 :

- Edito

Page 3:

- Résultats du référendum 2010 sur l'Établissement Public de Versailles

Page 4:

- Appel à candidature pour les instances paritaires de l'EPV

Page 5 et 6:

- Compte-rendu du CTP du 30 mars 2010

Page 7 :

- Appel du 29 mars 2010 pour défendre la Culture

Page 8 à 10 :

- Déclaration de la CGT à l'agenda social de la Fonction Public du 23 mars 2010

Page 11 à 12 :

- La réorientation professionnelle des fonctionnaires :Un « véritable accompagnement »...vers la sortie

EDITO

Les personnels de l'EPV ont renouvelés leur confiance à la CGT, lors du référendum 2010 en votant à 31.93% pour la CGT-CULTURE.

Ce bon résultat qui place la CGT en tête, ne doit pas masquer la perte d'1 siège en CTP et en CHS pour notre syndicat.

La CGT repasse devant la CFDT qui avait remportée les élections du Conseil d'Administration en 2008, SUD-CULTURE devient représentatif et obtient 2 sièges en CTP et 1 siège en CHS.

Le taux de participation élevé démontre l'intérêt porté par les salariés de l'établissement à la vie de celui-ci et doit amener la CGT-CULTURE et le SCHADOV-CGT à continuer la lutte pour obtenir la satisfaction de nos revendications.

Notre responsabilité est maintenant, d'utiliser nos sièges pour contrer les politiques ultra-libérales du gouvernement et de rechercher l'unité syndicale pour gagner sur des sujets vitaux comme la défense de notre système de retraite ou le refus de la destruction du service public.

La réunion de bureau qui se tiendra le 15 avril, fera le bilan de ce scrutin, et dans ce cadre nous invitons nos syndiqués à faire part au bureau syndical de leurs remarques.

Le SCHADOV-CGT, fort de cette confiance renouvelée va pouvoir s'opposer à tous les projets dangereux qui risquent d'être mis sur la table, par l'application de la RGPP.

Nous ne les laisserons pas faire, dans l'intérêt du service public et de ceux qui le servent

Résultats des élections du référendum 2010

Inscrits	Votants	Participation	Exprimés
841	519	61,71%	476

	CGT-CULTURE	CFDT Culture	FO	FSU	CFTC	CGC	SUD	UNSA
VOIX	152	143	61	4	20	21	72	3
%	31,93	30,04	12,81	0,84	4,2	4,41	15,12	0,63
Sièges CTP	4	3	1	0	0	0	2	0
Sièges CHS	4	3	1	0	0	0	1	0

Les personnels de l'EP AV ont largement renouvelé leur confiance à la CGT qui les en remercie chaleureusement et qui saura s'en montrer digne. Ces 4 sièges obtenus vont lui permettre de continuer à faire valoir avec encore plus de détermination l'intérêt et les droits fondamentaux des personnels face à l'administration. Par ailleurs, par leur importante participation à ce référendum, les personnels de l'EP AV ont montré leur forte implication dans la vie de leur établissement et du ministère de la culture et de la communication.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS PARITAIRES DE L'EPV

Suite aux résultats des élections Référendum 2010, le **SCHADOV-CGT** doit renouveler sa délégation pour les différentes commissions de l'E.PA.Versailles.

- ☐ **4 sièges C.T.P**
- ☐ **4 sièges C.H.S**
- ☐ **4 sièges Commission Habillement**
- ☐ **4 sièges Commission Logement**

Si tu souhaites faire partie de cette nouvelle composition tu trouveras, ci-joint, un coupon-réponse à nous remettre avant le **Lundi 03 MAI 2010**.

Candidature pour faire partie de la délégation SCHADOV-CGT

Aux commissions de l'EPA.Versailles

NOM Prénom

Service

Je suis candidat pour être membre du Comité **H**ygène et **S**écurité.

Je suis candidat pour être membre du Comité **T**echnique Paritaire.

Je suis candidat pour être membre de la **C**ommission **L**ogement

Je suis candidat pour être membre de la **C**ommission **H**abillement

A retourner à l'attention du Schadov-CGT avant le LUNDI 03 MAI 2010

Compte rendu du CTP du 30 mars 2010

1. Suivi des précédents CTP :

Le SCHADOV-CGT a demandé à la DRH d'émettre un document pour indiquer la situation d'ancienneté de chaque agent afin de remplir correctement la partie condition de promouvabilité de l'évaluation, et que celle-ci soit remplie au moment de l'évaluation comme le demande les textes légaux.

Le SCHADOV-CGT a demandé que le règlement de visite adopté lors du précédent CTP soit affiché au domaine de Marly pour permettre aux agents de le faire appliquer aux visiteurs.

2. Modification du Règlement ARTT :

Les décisions prises lors du CTP sont :

- La mise en place d'un horaire pour les agents relevant du service de la prévention qui travailleront à partir du 1^{er} avril sur un cycle de 10 jours travaillés sur 14, de 8h45 à 16h45 et 1 week-end sur 2.
- L'instauration d'une pause déjeuner d'1 heure 30 minutes pour les agents travaillant dans le service des badges et des clés.
- La prise en compte de la décision prise lors du dernier CTP de modifier les horaires de l'encadrement du PCS qui passent de 12h à 18h30 au lieu de 13h45 à 20h15, comme pour le reste du service.

3. Note sur l'extension de l'accès des espaces de visites aux guides interprètes conférenciers :

L'EPV a été condamné par la cour administrative d'appel à ouvrir les espaces de visites conférences à tous les guides d'agences qui le souhaitent par un jugement de la fin de l'année 2009. Cette décision oblige l'Administration à proposer une nouvelle organisation avant le 1^{er} mai 2010 sous peine de se voir infliger des amendes.

Le SCHADOV-CGT a exprimé son total désaccord avec les propositions faites par l'Administration qui nous semble inapplicables et nous avons exigés et obtenus la tenue d'une réunion avant la mise en place de ce nouveau dispositif.

En effet, l'ouverture des visites LOUIS XV, LOUIS XVI et opéra (avec une prévision de 26 groupes de 25 personnes par jour), ainsi que de celui de Marie-Antoinette (1 visite sur 2 réservée aux guides d'agence) a des conséquences très importantes pour les services de la surveillance, du droit d'entrée et pour les conférenciers de la RMN.

La fragilité des espaces visités, l'absence de concertation avec les services de l'accueil et de la surveillance, le risque que cela fait courir aux visites conférences sont des sujets trop sérieux pour être traités en point information d'un CTP.

Le SCHADOV-CGT sera très vigilant sur ce sujet et s'évertuera à défendre les intérêts du service public.

4 Accueil des personnels handicapés au sein de l'EPV :

Le SCHADOV-CGT voit une de ces revendications aboutir par la signature de cette convention avec le FIPHP qui va permettre le déblocage de fonds destinés à améliorer les espaces de travail pour permettre un développement de l'emploi des salariés handicapés. L'EPV a pour objectif de faire progressivement augmenter son taux d'emplois de personnes handicapés comme le prévoit la législation.

5. Plan de formation 2010 :

Le SCHADOV-CGT a obtenu que les jours de formations qui sont nécessaires à l'exercice des missions des agents ne soient pas retenus sur le Droit Individuel à la Formation (ex : langues étrangères pour le service de la surveillance musée).

6. Modifications d'organigrammes :

Le SCHADOV-CGT a demandé que l'organigramme du service des jardins de Versailles soit rectifié car il présente des erreurs.

Le poste de responsable administratif et financier de la direction général devient un service.

7. Questions diverses :

Le SCHADOV-CGT a demandé à connaître le dispositif retenu pour les grandes eaux et pour les nocturnes, l'Administration a indiqué qu'elle maintenait les mêmes dispositifs que l'année dernière.

Le SCHADOV-CGT a fait part du problème que pose la vitesse des véhicules de police dans la cour d'honneur qui est dangereuse pour le public, l'Administration a dit qu'elle allait prendre contact avec le commissariat pour que les interventions des forces de l'ordre soient respectueuses des lieux et du public présent.

Le SCHADOV-CGT a signalé l'augmentation impressionnante des pickpockets depuis le début de l'année, avec selon nos recensements 62 vols déclarés depuis début mars 2010.

Le SCHADOV-CGT a saisi l'Administration de plusieurs problèmes que rencontrent les agents de Marly (absence d'affichage du règlement intérieur, problème de paiement des jours fériés et des primes dominicales...).

APPEL DU 29 MARS POUR DEFENDRE LA CULTURE

Ce lundi 29 mars, la culture est encore une fois sur le devant de la scène.

Partout en France, de très nombreuses organisations appellent à se rassembler et à se mobiliser pour défendre la création, la diversité culturelle, les politiques publiques de la culture, pour la pérennisation du régime spécifique de l'assurance chômage des artistes et des techniciens, gravement menacées par la politique de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement.

La défense et le renforcement du ministère de la culture, comme l'arrêt de la RGPP et la dissolution du Conseil de la création artistique sont centre de cet appel du 29 mars.

Sur ses revendications, la CGT-Culture est pleinement partie prenante de cette journée d'action, et milite pour la convergence et l'amplification des luttes.

C'est tous ensemble, citoyens, artistes, professionnels et personnels de la Culture qu'il nous faut agir pour défendre et développer le ministère de la Culture, acquis irremplaçable pour toute la Nation.

La France a besoin de culture et de politiques publiques culturelles par l'action complémentaire de l'État et des collectivités.

C'est pourquoi nous nous opposons et luttons contre :

- ▶ la casse du ministère de la culture, les suppressions d'emplois par centaines et les restrictions budgétaires affectant tous nos services et nos établissements,
- ▶ le désengagement financier de l'État, le conduisant à réduire, voire abandonner ses missions et à se délester progressivement des monuments, et demain des musées dont il a aujourd'hui la charge,
- ▶ la privatisation rampante et la marchandisation de la culture.

Tous ces enjeux sont au cœur de la mobilisation de ce 29 mars.

Nous invitons particulièrement les personnels parisiens à participer

DECLARATION DE LA CGT A L'AGENDA SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 23 MARS 2010

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est dans un esprit constructif et offensif que la CGT est présente aujourd'hui.

A l'évidence, l'année 2010 est une année cruciale pour la Fonction publique, territoriale, hospitalière ou d'État.

Et les enjeux dont il est question sont déterminants tant pour les agents qui œuvrent au compte de l'intérêt général, que pour l'ensemble des citoyens pour lesquels la Fonction publique est un bien commun irremplaçable.

Au titre de ces questions incontournables, il y a bien entendu celles qui ont déjà été largement évoqués en amont de cette réunion.

LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

Si la CGT parle de salaires et de pouvoir d'achat, c'est que, pour elle, il s'agit de 2 points à traiter en complémentarité mais de manière distincte.

Pour ce qui concerne les négociations salariales proprement dites, la CGT ne se résout en aucune manière à considérer la valeur du point comme un élément mineur dans la rémunération des agents de la Fonction publique.

L'année 2010 ne peut donc se clore sur une augmentation particulièrement indigente de 0,5%. Il faut, au minimum, la porter au niveau de l'inflation.

De plus, le décrochage massif intervenu depuis des années –plus de 8 % depuis janvier 2000, par exemple- ne saurait être passé par pertes et profits. Il faut, là également, prendre des mesures urgentes qui permettent de combler ce déficit.

Dans le cadre de négociations salariales, la CGT est tout à fait disponible pour débattre de l'amélioration de la grille indiciaire unique. C'est une évidence : celle-ci, malmenée par des années de politique particulièrement insatisfaisante en la matière, est aujourd'hui dans un état préoccupant. Les recrutements s'effectuent à des niveaux de traitement tous tirés vers le bas et les déroulements de carrière sont bien trop faibles dans la plupart des cas. Il est donc indispensable, dans le cadre d'une refonte globale et cohérente, de mieux reconnaître les

qualifications et d'offrir de meilleures amplitudes de carrière à tous les agents. De ce point de vue, les réformes de ces dernières années et celles en cours sont, à nos yeux, notoirement insuffisantes.

Si la CGT entend bien faire de ce rendez vous triennal, une véritable et ambitieuse négociation salariale, elle n'entend pas, évidemment, se désintéresser des questions touchant au pouvoir d'achat. Bien au contraire.

Que ce soit sur la prise en charge des transports, l'action sociale, l'indemnité de résidence, la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement, pour ne citer que ces exemples, notre organisation sera aussi force de propositions.

En revanche, la CGT tient à redire ici qu'elle continuera à s'opposer et à combattre les dérives des salaires au mérite et à la performance –individuels ou collectifs- antinomiques des valeurs liées à l'intérêt général, potentiellement discriminatoires et injustes, freins à la mobilité des agents. A cet égard, le projet instituant l'intéressement dans la fonction publique, rejeté par tous les syndicats, doit être retiré.

LA RETRAITE

Tout confirme que 2010 sera un nouveau rendez-vous déterminant sur la question fondamentale des retraites.

La CGT l'aborde sous le signe de la solidarité et n'accepte pas la mise en concurrence des salariés du privé et du public, la stigmatisation de tel ou tel.

Mais, bien entendu, à partir d'un socle revendicatif commun

Le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans,

Un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète,

La prise en compte des années d'études et d'interruption involontaire d'activité professionnelle...

Pour nous en tenir aujourd'hui aux axes principaux, la CGT avancera des revendications spécifiques pour les agents de la Fonction publique :

- Amélioration du code des pensions
- Meilleure prise en compte de la pénibilité
- Amélioration des droits familiaux...

Nous n'accepterons pas de nouveaux reculs, comme, par exemple, l'abandon du calcul de la pension sur le dernier indice détenu depuis 6 mois.

En tout état de cause, les réformes incontournables sur les retraites doivent rompre et revenir radicalement sur les dispositions de 1993, 2003 et 2007.

Celles-ci, parfaitement injustes, ont entraîné une baisse massive du niveau des pensions pour tous, ont gravement détérioré les droits et acquis des salariés et n'ont en rien résolu la question du financement des retraites.

LE DIALOGUE SOCIAL

La CGT a signé les accords de Bercy en juin 2008. Elle le revendique et l'assume.

La rénovation du dialogue social, l'approfondissement de la démocratie et de la négociation, l'amélioration du droit et des moyens syndicaux doivent être au coeur de nos préoccupations communes.

Près de 2 ans après la signature, le projet de loi est en phase d'être adopté par le Parlement.

Notre organisation, qui s'inquiétait légitimement du retard pris, s'en félicite.

Elle souhaite évidemment que la loi adoptée respecte les équilibres issus de la négociation, les principales conclusions de celle-ci et n'introduise pas de disparités entre les 3 versants.

A cet égard, la CGT veut redire ici sa plus vive condamnation de l'adjonction à ce projet de loi de la remise en cause du droit à la retraite à 55 ans pour les infirmières et les infirmiers. Cette mesure, insupportable sur le fond, n'a de surcroît été approuvée que par une seule organisation représentant moins de 1 % des voix aux élections professionnelles.

Voici l'exemple type de ce qui ne peut plus avoir cours.

Sur la consultation électorale, la CGT veut dire ici qu'elle est résolument favorable à l'hypothèse calendaire de la fin du 1^{er} semestre 2011. La situation actuelle n'est saine pour personne et l'autre possibilité ouverte du début 2013 est trop lointaine.

LES NON TITULAIRES

Voilà bien un enjeu majeur pour lequel la CGT se mobilise, avec d'autres, depuis des années

La situation actuelle, dans les 3 versants de la Fonction publique, est absolument inacceptable et la loi de l'été 2005 ne constitue en rien une réponse satisfaisante à ce grave problème qui perdure depuis trop d'années.

La CGT se félicite que le Président de la République lui-même soit descendu dans l'arène du juste combat de la titularisation.

Car un nombre significatif d'agents non titulaires, l'écrasante majorité de ceux exerçant des missions permanentes de service public, doivent être titularisés.

Ils doivent l'être avec des conditions de reclassement dans les corps de fonctionnaires qui soient grandement améliorés.

Dans le même temps que ce plan de titularisation doit être mis en place, il faut prendre toutes les mesures pour mieux encadrer et davantage restreindre les possibilités de recours aux contractuels. Il est, de ce point de vue, symptomatique que, en 25 ans, 3 plans de titularisation se soient succédés dans la fonction publique et que, à leur terme, les agents non titulaires soient plus nombreux qu'avant leur mise en oeuvre.

Enfin, il faut d'urgence rendre plus cohérents et améliorer la gestion et les droits sociaux des agents non titulaires dont la Fonction publique a évidemment besoin.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La CGT vous confirme donc qu'elle aborde cet agenda social et ses conséquences concrètes, avec détermination.

Elle est porteuse de propositions qu'elle défendra avec conviction et pugnacité.

D'ailleurs, celles-ci vont au-delà de celles, déjà très importantes, que nous venons d'évoquer.

Il faut par exemple rénover en renforçant le statut des fonctionnaires.

Il faut une politique de l'emploi public, statutaire et qualifié, qui réponde aux besoins de toute la population et à l'intérêt général.

Il faut conduire l'adaptabilité de la fonction publique avec un seul credo : remplir toujours mieux les missions avec l'égalité de traitement de tous les citoyens au coeur de notre démarche.

Il faut assurer des ressources et un financement public pérenne et juste, par le biais d'une véritable et profonde réforme fiscale.

Il faut amplifier la lutte contre les discriminations, prendre des mesures concrètes pour assurer l'égalité femme/homme.

De telles exigences se heurtent pour l'essentiel aux grands axes de la politique que vous conduisez.

La RGPP déstructure et démantèle.

La loi HPST privatise et cherche à rentabiliser la santé publique.

Les suppressions massives d'emplois détériorent les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu.

La réforme des collectivités territoriales est une mise en concurrence, une concentration de pouvoirs recentralisés au mauvais sens du terme, une fragilisation de la démocratie.

La politique fiscale menée assèche les ressources publiques et favorise outrageusement les plus nantis.

La loi dite de mobilité et des parcours professionnels est une remise en cause frontale du statut

Il faut d'urgence revenir sur toutes ces mesures.

Les mouvements sociaux massifs de l'année 2009, les mobilisations du 21 janvier et du 23 mars, les actions qui ne cessent de se succéder dans tous les secteurs de la fonction publique sont autant d'éléments qui vous disent qu'il faut changer radicalement de politique.

Sur toutes ces questions fondamentales, la CGT vous indique à nouveau qu'elle est immédiatement disponible pour de réelles négociations.

En revanche, si vous persistez dans une politique rejetée par la majorité des agents de la Fonction publique et des citoyens, la CGT prendra, dans l'unité la plus large, toutes ses responsabilités et toute sa part dans le renforcement et le développement du mouvement social.

général.

La réorientation professionnelle des fonctionnaires : **Un « véritable accompagnement »...vers la sortie !**

Le Ministre Woerth convoquait le Conseil supérieur de la fonction publique pour examiner un projet de décret « réorientation professionnelle » des fonctionnaires de l'Etat le 11 février 2010, ceci en application de l'article 7 de la loi mobilité du 9 juillet 2009.

Les possibilités de concertation préalables très limitées et un contenu particulièrement négatif amenaient les organisations syndicales **CGT, CFDT, UNSA, FSU, FO, Solidaires et CFTC**, lors de la section syndicale du 1^o février 2010, à refuser de siéger en plénière et à demander un retrait de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil supérieur re-convoqué s'est tenu le 22 février 2010 en présence du Ministre Eric Woerth pour ce point précis de l'ordre du jour.

Les sept organisations qui demandaient le retrait du texte de l'ordre du jour ont fait une déclaration commune en début de séance pour maintenir l'ensemble de leur analyse et demander à nouveau le retrait du texte de l'Orde Du Jour de la séance. Le Ministre a tenté de rassurer, sans succès, et à maintenu en l'état l'ODJ.

Aucun infléchissement significatif n'a été obtenu sur le contenu du décret. Un bilan de fonctionnement du décret a été promis. Le projet allait au-delà de la loi sur certains aspects. Il ne devrait plus s'en écarter à la suite à plusieurs amendements CGT.

Pour le Ministre, (cf portail du gouvernement 16-02-10) ce décret introduit un « *véritable accompagnement de l'agent dont le poste aura été supprimé.* » **Sauf qu'en terme d'accompagnement les balises sont placées, y compris pour indiquer la sortie, ou plus précisément la disponibilité sans traitement et le licenciement !**

Les choix gouvernementaux en matière de RGPP, la loi LMPP ou mobilité du 9 juillet 2009, la réforme de la taxe professionnelle dans les collectivités territoriales, la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) forment un tout cohérent dans lequel sont imbriquées d'une façon indissociable les options politiques de casse de la fonction publique et la boîte à outil pour effectuer cette casse.

Le décret sur la réorientation professionnelle soumis au Conseil supérieur fait partie de cet arsenal législatif et réglementaire permettant au gouvernement de poursuivre ses plans de restructuration ; Depuis 2007, 100 000 suppressions d'emplois effectives et 100 000 nouvelles suppressions annoncées d'ici 2012.

La « **restructuration** » terme repris dans l'article 7 de la loi mobilité s'accommode par ailleurs du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Nous sommes bien en présence de suppressions massives d'emplois entraînant dans les services, les sous-effectifs, la surcharge de travail et de nombreuses missions abandonnées à la Culture, dans la Recherche, dans les services de l'Equipement-environnement, dans les services des finances ou à l'Education nationale,...

La loi et le décret cités sont d'autant plus nocifs que ce gouvernement, au nom d'une approche réductrice des déficits publics qui n'a rien de « rationnel », a érigé les suppressions d'emplois en dogme, comme un objectif

autosuffisant, en soi et pour soi.

Et il ne fait aucun doute que cette fuite en avant dans une logique de flux de main d'oeuvre appelée « mobilité » et de substitution du métier au grade est en totale opposition avec un déroulement de carrière valorisant et l'emporte plus que jamais sur la valeur professionnelle des agents.

Le recours à la mobilité, fait sur ces bases, et forcément d'une façon aveugle vis-à-vis des qualifications et des savoir faire, ne peut qu'entraîner des dysfonctionnements, des déstabilisations dans la transmission des missions et des désorganisations du travail avec à la clef, stress, troubles physiques et psychiques supportés in fine par les agents.

La concordance ou plutôt la connivence de démarche est flagrante avec le discours de Laurence Parisot présidente du Medef qui déclarait en août 2005 :

« la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »

C'est une confirmation que le gouvernement pour la fonction publique, à l'instar du patronat pour les entreprises du secteur privé, considère que le travail doit être flexible et les salariés jetables.

Tout cela participe d'une dégradation sans précédent de la qualité des missions publiques et d'un remodelage en profondeur de la société et de ses valeurs.

Le projet de texte a obtenu de la part de la parité syndicale 19 voix Contre (CGT, CFDT, FO, Solidaires, FSU, CFTC, UNSA) et un refus de vote (CGC).

Le débat et l'action sont plus que jamais nécessaires pour enrayer ce processus déstructurant pour la fonction publique.